



COMMUNE D'AINCOURT

Lettre d'Information

Juin 2020 (N° 344)



INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Reportée en raison des mesures de confinement liées à la crise sanitaire du COVID 19, l'installation du nouveau Conseil Municipal d'Aincourt s'est tenue ce lundi 25 mai 2020 pour élire le maire et ses 3 adjoints.



Emmanuel COUESNON
Maire

Elus par vous et pour vous.
Ensemble préservons
notre beau petit village du Vexin.



Alexandre DURANTE
1^{er} Adjoint



Pascal VIDALE
2^{ème} Adjoint



Pascal MICHAUX
3^{ème} Adjoint



Valérie ARDEMANI



Elsa BILLIAULT



Gérard CHEREAU



Eric DAHYOT



Eric GRAND



Sylvie de KERSAUSON



Karim MEDJAHED



Jean-François MEHAT



Farida NAKIB



Cécile POUSSEROT



Eléonore THERY

INFORMATIONS

Ecole :

L'école communale a repris progressivement depuis le 11 Mai en accueillant en présentiel une dizaine d'élèves conformément aux dispositions de l'Inspection Académique du secteur et des mesures sanitaires gouvernementales. L'activité scolaire en distanciel s'est poursuivie pour les autres élèves.

Suite à une suspicion de COVID 19 et en accord avec tous les acteurs institutionnels, l'école a été temporairement fermée puis réouverte après le résultat négatif du test sérologique.

A noter : le formulaire d'inscription scolaire pour 2020 / 2021 est à votre disposition sur le site internet de la mairie. Nous vous remercions de bien vouloir le retourner par mail à : mairie.aincourt@orange.fr ou le déposer directement en mairie.

Manifestations :

Toutes les activités du Foyer Rural, du FC Aincourt ont été suspendues depuis le 13 Mars. Les événements et les manifestations de la commune pourront être de nouveau organisées en fonction des annonces gouvernementales, dispositions sanitaires autorisées et du calendrier communal.

Solidarité :

La mairie d'Aincourt en partenariat avec la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, a eu le plaisir de distribuer aux professionnels de santé et de services à la personne des masques ainsi qu'à chaque administré.es.

N'hésitez pas à vous présenter en mairie si vous n'êtes pas encore venu les retirer.

Concernant l'appel à bénévolat lancé dans Infos Aincourt d'Avril 2020 pour la confection de masque malheureusement, l'appel n'a suscité aucun volontaire.

Remercions l'épouse de Monsieur le Maire qui a confectionné une quinzaine de masque à destination des enfants. Ainsi, pour les parents intéressés, les masques seront mis à votre disposition à la mairie.



COMMUNE D'AINCOURT

Lettre d'Information

Juin 2020 (N° 344)



Horaires de mairie :

La mairie réouvrira ses portes à compter du Mardi 2 Juin. Des mesures de distanciation physique seront mises en places pour vous accueillir en toute sécurité. Gel hydroalcoolique à l'entrée. Maximum 1 personne (2 si famille) dans l'entrée. Respect du marquage au sol.

Lundi, Mardi, Vendredi 9h - 12h / Jeudi 9h - 12h et 16h - 19h

Samedi 10h - 12h / Fermé le mercredi

En dehors des heures et en cas d'urgences, vous pouvez toujours joindre M. Le Maire au 06-37-78-29-69 ou ses Adjoints (M. DURANTE au 06-61-10-27-73, M. VIDALIE au 06-60-90-16-35 ou M. MICHAUX au 06-31-47-75-02).

Si vous avez des dossiers particuliers, vous pouvez prendre rendez-vous avec un élu en contactant la mairie.

Ecoute :

Si vous avez des interrogations spécifiques, nous vous invitons à prendre rendez-vous avec un élu en contactant la mairie.

Commerces :

Le Bar de la Bucaille est ouvert **du lundi au vendredi de 7h à 20h et le WE de 7h30 à 20h.**

La boucherie chevaline POYER vous accueille également chaque **jeudi de 8h à 9h30** à Aincourt, installée en face du Bar de la Bucaille.

Authentik pizza est aussi dans notre village tous les **jeudis soir** place de l'église.

Continuons à privilégier les commerces de proximité et les marchés locaux (Les fraises d'Aincourt sont arrivées).

Encombrants et ordures ménagères :

Tous les ramassages d'encombrants sont annulés jusqu'au 30 Juin. Toutefois vous pouvez les déposer à la déchèterie de Magny en Vexin. **Les Lundi, Mercredi, Vendredi, Samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h. Le dimanche de 9h à 13h.**

Pour rappel : se munir de sa carte d'accès en déchèterie qui ouvre le droit de passage et de dépôt 1 m3 par semaine par foyer.

Rappel : les gravats doivent se déposer en déchèterie. Ordures ménagères (bac noir), le verre (bac vert), carton / bouteille plastique / boîte de conserve / magazine (bac jaune).

Vigilance :

Notre village fait de temps en temps l'objet de vols ou dégradations. La vigilance de chacun est de mise. Un réseau « voisins vigilants » en place au sein de village à l'initiative d'une Aincourtoise. N'hésitez pas à y adhérer.

RAPPEL

Vie de la commune :

La commune d'Aincourt a le plaisir d'accueillir depuis mai 2020 son nouveau cantonnier M. Cédric CLAEYS en charge notamment de l'entretien des espaces verts et des espaces collectifs extérieurs du village.

Entretien haies et autres chemins :

En cette période estivale, le travail ne manque pas. Avis aux bénévoles, n'hésitez pas .

Merci à ceux qui bénévolement aide à l'entretien (habitants des cadenas et surement d'autres).

Il est rappelé à chacun l'obligation d'entretenir toutes ses haies et arbustes qui dépassent sur les voies publiques (Route, sente, ...) ainsi que d'entretenir vos terrains pour éviter les débordements de végétation et la prolifération d'animaux nuisibles.

Il est interdit de brûler à l'air libre même avec un incinérateur de jardin.

Nuisances sonores :

Il est rappelé que chaque Aincourtois doit respecter les horaires ci-dessous pour tout ce qui est bruit excessif (Travaux, Jardinage, Moto,)

Tous les jours sauf samedi, dimanche et jours fériés : 8h30 - 12h / 14h30 - 19h30

Samedi : 9h - 12h / 15h - 19h . Dimanche et jours fériés : 10h - 12h / 16h - 19h (arrêté du maire du 15 juin 2009).

Routes :

Je vous rappelle que la vitesse est limitée dans la commune avec des zones à 30 km/h. De plus certaines rues sont à sens unique (le bas de la rue de la bucaille, la rue des sablons, la rue boulangère).

Civisme :

Nous souhaitons tous préserver notre environnement, c'est pourquoi nous invitons chacun.e, par esprit de solidarité et de civisme, de respecter les voies publiques du village (déchets, emballages, déjections canines).



COMMUNE D'AINCOURT

Lettre d'Information

Juin 2020 (N° 344)



INFORMATIONS PRATIQUES

Transport : Les abonnés Navigo Annuel, Mois, Solidarité Mois, Senior et Imagine R peuvent demander leur remboursement pour la période du 1er avril au 10 mai 2020.

Remboursement à demander en ligne du 20 mai au 17 juin 2020 sur mondedommagementnavigo.com.

Culture et loisirs : Offrez-vous détente et évasion à domicile avec une sélection de films, séries, documentaires, dessins animés, morceaux de musique, livres ... à consulter sur le site de la Région Ile de France

www.iledefrance.fr/covid-19-culture-et-loisirs-tout-en-restant-chez-vous.

Santé et citoyenneté : Informations générales, déconfinement et déplacements, travail, santé, aides sociales, justice, citoyenneté, initiatives solidaires, garde d'enfants, enseignement, voyages, loisirs...

Service-public.fr rassemble les principales informations officielles et les dispositions prises pour faire face à l'épidémie de Covid-19.



Déconfinement
Je reste prudent
L'épidémie n'est pas finie.
Respectons les gestes barrières.

- Lavez-vous très régulièrement les mains
- Tousssez ou éternuez dans votre coude
- Mouchez-vous dans un mouchoir à usage unique
- Evitez de vous toucher le visage
- Respectez une distance d'au moins 1 mètre
- Saluez sans serrer la main

En complément de ces mesures :

- Portez un masque quand la distance d'1 mètre ne peut pas être respectée

Pour plus d'informations :

- 0 800 130 000
- <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Merci à tous pour le respect de ces consignes.
Ensemble protégeons-nous !

Service National Universel : Vous avez entre 15 et 17 ans, vous souhaitez participer à la construction d'une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale, le Service National Universel (SNU) s'adresse alors à vous !

C'est un projet d'émancipation de la jeunesse, complémentaire de l'instruction obligatoire.

Sa mise en œuvre poursuit les objectifs suivants :

- la transmission d'un socle républicain,
- le renforcement de la cohésion nationale qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la valorisation des territoires,
- le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle.

Retrouvez toutes les informations sur :

#snujemengage ou www.snu.gouv.fr



Numéros utiles :

N'hésitez pas à consulter le site internet de la Mairie (<https://www.aincourt.fr>) rubrique « quotidien/numeros-utiles »).

❖ Taxi d'Aincourt Valérie ARDEMANI TOPIN – (Sur RDV, conventionnée sécurité sociale, 06-73-77-91-72)

❖ Cabinet d'Ostéopathie : Armand GEOFFREY – 14 Rue de la sangle – 78440 Drocourt

(RDV Téléphonique 06-26-45-78-99 ou doctolib)



COMMUNE D'AINCOURT

Lettre d'Information

Juin 2020 (N° 344)



COMMUNICATION

Chèr.e.s Aincourtois.e.s,

Nous mettons en place un annuaire des Aincourtois géré par la mairie afin de communiquer et ainsi être au plus proche de vous.

Cette base de données nous permettra de :

- vous informer en temps réel des différents événements organisés sur la commune.
- nous faire remonter des événements graves (accident, vol,), des informations, ou de nous faire part de suggestions....

Pour vous inscrire, vous pouvez :

- ✓ Nous envoyer un email à l'adresse suivante : contact.mairie.aincourt@gmail.com avec les informations ci-dessous. Cette boîte mail est uniquement réservée pour la réception des informations liées à cette communication.
- ✓ Déposer ce document renseigné dans la boîte aux lettres de la mairie.

NOM de famille		NOM de famille	
Prénom		Prénom	
N° de téléphone / Portable		N° de téléphone / Portable	
Adresse email		Adresse email	
Adresse postale			

Nombre d'enfants :

Afin de réduire l'impression et préserver l'environnement nous vous proposons de vous diffuser les prochaines lettres d'informations par mail.

Merci de bien vouloir nous indiquer si vous souhaitez recevoir la lettre d'information :

- Uniquement par mail.
- Uniquement en version papier dans votre boîte aux lettres.
- En version numérique et version papier.

Conformément à la loi Informatique et Liberté

J'autorise la mairie par l'intermédiaire de M. le Maire, de ses Adjointes, des conseillers municipaux ainsi que du secrétariat de mairie à utiliser mes coordonnées pour la communication entre la mairie et moi-même. Cette communication aura pour finalité de m'informer sur la vie du village (Evènements, Ecole, Travaux,) ou pour le suivi de mes demandes administratives.

Ces informations seront supprimées dès lors que la radiation sur la liste électorale sera faite. Je pourrai aussi sur simple demande faite en mairie demander la rectification ou la suppression de mes données personnelles.